

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR

**« L'ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL
ET INTERNATIONAL »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE

Ambassadeur

Représentant Permanent

New York, le 11 octobre 2019

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Avant tout propos, ma délégation remercie le Secrétaire Général pour son rapport paru sous la cote A/74/139 sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et établi en application de la résolution 73/207 de l'Assemblée générale.

La délégation du Burkina Faso souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non Alignés respectivement par le Représentant de la Gambie et celui de la République Islamique d'Iran. Elle se réjouit de pouvoir partager à titre national, les points de vue et expériences sur le point de l'ordre du jour de notre commission relatif à l'état de droit.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso demeure convaincu qu'il ne peut y avoir de paix durable et de stabilité politique dans nos Etats en particulier et dans le monde en général, que si le droit est au cœur de notre action. Le renforcement et le respect de l'état de droit doivent donc être une priorité absolue à la fois au plan interne qu'au plan international.

Au plan interne, l'état de droit se bâtit autour d'une justice indépendante, accessible et efficace soucieuses de la protection des droits de tous les citoyens et de toutes personnes vivant dans un Etat notamment ceux des couches sociales les plus faibles et vulnérables. En effet, les lois protégeant les droits des enfants, des femmes, des personnes handicapées en leur accordant la possibilité d'accéder à la justice et aux services de bases sont une nécessité, voire une exigence de l'état de droit.

Il en est de même, de la lutte contre la corruption et l'impunité qui fragilisent la gouvernance. C'est pourquoi, le choix de l'Etat et du peuple burkinabè d'édifier un Etat de droit respectueux des droits des personnes et des standards démocratiques, s'est manifesté, non seulement, à travers la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains, mais aussi par le renforcement du dispositif juridique et institutionnel interne.

Ainsi, pour adapter sa loi fondamentale aux impératifs des mutations sociales et politiques récentes fondées sur les aspirations du peuple à la liberté, à la justice et à la démocratie, mon pays a engagé un processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution. Ce processus d'élaboration qui à terme, à la cinquième République a été fait sur la base d'une approche participative et inclusive prenant en compte l'ensemble des forces vives et des composantes de notre société. Ce projet de Constitution sera soumis à référendum incessamment.

En termes de contenu, il importe de noter les innovations majeures qui y figurent et qui sont relatives à la constitutionnalisation de certains droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à l'alimentation et au logement décent ainsi que l'abolition de la peine de mort.

Monsieur le président,

Le respect de l'Etat de droit est intimement lié à la possibilité donnée à toute personne d'accéder à la justice pour que sa cause y soit entendue. Dans un contexte où les populations sont souvent confrontées à la pauvreté, le Gouvernement a renforcé la dotation budgétaire du fonds d'assistance judiciaire, afin de répondre efficacement aux besoins d'accès à la justice des populations vulnérables.

De plus, malgré les attaques terroristes dans certaines régions, les forces de défense et de sécurité poursuivent leurs opérations dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Pour assurer une sanction des infractions liées au terrorisme, des pôles judiciaires spécialisés ont été créés. Par ailleurs le Gouvernement poursuit également la formation et la sensibilisation des forces de défense et de sécurité.

Monsieur le Président,

Au plan international, l'état de droit doit être la pierre angulaire des relations internationales en ce qu'il consacre entre autres, les principes d'égalité entre les Etats, de respect de la souveraineté nationale et de règlement pacifique des différends. Pour ce faire, des efforts doivent être consentis à travers des actions robustes en vue de créer un système multilatéral efficace, basé sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, au service de tous les Etats.

Par sa part, le Burkina Faso s'est inscrit résolument dans le respect du droit international comme la base de la coexistence pacifique entre Etats souverains. Mon pays œuvre inlassablement à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit.

L'état de droit se veut également une question transversale. A ce titre, ma délégation se réjouit des multiples appuis apportés par l'Organisation à divers pays à travers le monde et particulièrement en Afrique pour le renforcement des institutions judiciaires et de sécurité, la réduction de la violence armée, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, l'accès à la justice au profit des groupes vulnérables, la promotion de la bonne gouvernance et des principes démocratiques véritables et le respect des droits et libertés publiques.

De même, l'enseignement et la dissémination du droit international à travers les cours régionaux et les cours de perfectionnement en droit international des Nations Unies contribuent au renforcement de l'état de droit.

Monsieur le Président,

Malgré ces avancées encourageantes, de nombreux défis émaillent toujours notre œuvre commune d'édification de sociétés pacifiques et prospères fondées sur l'état de droit. Au nombre de ceux-ci la prolifération de discours haineux, la montée de l'intolérance, la discrimination, les attaques perpétrées contre les lieux de culte, etc.

C'est pourquoi, ma délégation salue le lancement, par le Secrétaire General, du Plan d'action pour la protection des sites religieux, qu'il a qualifié de « nouvel effort important pour lutter contre la haine et la violence dans le monde ». Ma délégation exhorte tous les Etats à sa mise en œuvre.

Pour terminer, je voudrais, tout en réitérant l'attachement du Burkina Faso à l'état de droit, appeler à la coopération et au partage d'expérience pour une promotion réelle et le respect du droit international à tous les niveaux.

Je vous remercie.